

**De : Alice Lefrançois (SIT)**

**Envoyé : mardi, 12 mai 2026 18:33**

**À : Christina Kitsos (présidente du GIAP)**

**Cc : DEMONT Floriane ; PLAN Philippe ; OSMANI Xhevrie; Davide De Filippo (président de la CGAS et secrétaire général du SIT) ; Geneviève Preti (présidente du cartel intersyndical) ; Joël Varone (SSP)**

**Objet : RE : grève reconduite**

Bonjour,

En aucun cas les discussions en commission paritaire ne peuvent remplacer des négociations avec les partenaires sociaux. D'autant plus que le GIAP traite la paritaire comme une chambre d'enregistrement et non un lieu de négociations, comme vous l'avez revendiqué pendant l'ensemble de nos discussions avec la CRCT.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que vous refusez de négocier la question de la classe salariale, du statut du personnel permanent, du taux de travail, de la présence de deux animateurs-trices par groupes,... que la grève devrait s'arrêter, bien au contraire.

Nous vous rappelons que le préavis de grève a été déposé il y a plus de 3 mois et que les revendications vous ont déjà été envoyées après l'Assemblée Générale du 2 décembre soit il y a plus de 5 mois. Ainsi, votre refus de nous proposer une date plus rapidement au motif du calendrier des instances du GIAP n'est pas suffisant pour justifier une telle attente.

En conséquent, vu l'absence d'entrée en matière sur nos revendications à l'exception des deux que vous avez citées, vu les délais que vous imposez pour une entrée en négociations, nous vous annonçons :

- Le maintien de la grève du 2 juin
- Un préavis de grève pour le jeudi 21 mai dès 10h30 et jusqu'à 14h

Nous maintenons notre demande que la séance du 1er juin porte sur d'autres revendications que celles que vous citez.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Pour le SIT et le SSP,

Alice Lefrançois

**De : Christina Kitsos (présidente du GIAP)**

**Envoyé : mardi, 12 mai 2026 18:10**

**À : Alice Lefrançois (SIT)**

**Cc : DEMONT Floriane ; PLAN Philippe ; OSMANI Xhevrie; Davide De Filippo (président de la CGAS et secrétaire général du SIT) ; Geneviève Preti (présidente du cartel intersyndical) ; Joël Varone (SSP)**

**Objet : RE : grève reconduite**

Madame la secrétaire syndicale,

Je vous remercie pour votre courriel ainsi que pour nos échanges lors de notre rencontre du 8 mai.

Pendant cette séance, la délégation du Comité s'est engagée à étudier les revendications du SIT portant sur les taux d'encadrement journalier et le renforcement de l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers. Nous avons par ailleurs souligné que, en acceptant d'entrer en matière sur ces deux revendications, le Comité souhaitait que les grèves soient suspendues durant le temps nécessaire à l'examen et à la discussion de mesures en faveur du personnel.

Notre partenariat social implique que des concessions soient faites de part et d'autre. Cependant, je constate aujourd'hui que malgré notre engagement à examiner vos revendications, le SIT a non seulement décidé de maintenir la grève du 8 mai dernier, mais qu'il l'a aussi reconduite pour le 2 juin. Par ailleurs, deux autres revendications ont été ajoutées aux négociations de manière unilatérale, alors qu'elles ont déjà fait l'objet d'un positionnement circonstancié de la part du Comité.

En effet, en date du 12 mars, je vous ai envoyé un courrier pour vous informer que les salaires seraient réévalués à la suite des décisions qui seront prises dans le cadre de G'Évolue, et cela vous a également été rappelé durant notre dernière séance. Le Comité n'est pas partie prenante à ce projet et n'entend donc pas négocier pour l'heure sur ce sujet. S'agissant de la question du taux d'activité, dans la mesure où celle-ci relève du descriptif de fonction, elle sera étudiée le 28 mai par la commission paritaire, au sein de laquelle siègent notamment des membres du personnel affiliés au SIT. La Direction ne manquera pas de vous informer des suites de cet échange.

Certaines revendications syndicales sont en discussion depuis plusieurs mois et nous comprenons votre souhait que le Comité se détermine rapidement. Néanmoins, le GIAP se doit de respecter les processus de décision de ses instances (Direction, Comité, Conseil intercommunal) ainsi que les délais y relatifs, notamment en ce qui concerne le vote du budget. Il n'est dès lors pas envisageable d'imposer un calendrier à ces instances. Par ailleurs, les objets de négociation doivent selon nous être décidés de manière concertée.

Souhaitant maintenir un dialogue constructif avec le SIT, nous vous proposons, ainsi qu'à la PAIG, une nouvelle séance le 1er juin de 14h à 16h au GIAP. A cette occasion, nous vous présenterons les analyses préliminaires que nous avons effectuées concernant les deux revendications sur lesquelles le Comité est entré en matière, à savoir l'accueil des enfants à besoins particuliers et les taux d'encadrement journaliers. La Direction vous enverra très prochainement une invitation.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire syndicale, mes salutations les meilleures.

Christina Kitsos

**De : Alice Lefrançois (SIT)**

**Envoyé : vendredi 8 mai 2026 à 13 :08**

**À : Christina Kitsos (présidente du GIAP)**

**Cc : DEMONT Floriane ; PLAN Philippe ; OSMANI Xhevrie; Davide De Filippo (président de la CGAS et secrétaire général du SIT) ; Geneviève Preti (présidente du cartel intersyndical) ; Joël Varone (SSP)**

**Objet : RE : grève reconduite**

Madame la présidente,

Nous vous informons que la grève du parascolaire a été reconduite pour le mardi 2 juin, jusqu'à 15h.

Le personnel réunit en Assemblée Générale au SIT ce 8 mai, demande un calendrier de négociations, qui nous soit soumis au plus tard mardi. Le personnel demande que les négociations ne portent pas uniquement sur le taux d'encadrement et l'accompagnement de enfants à besoins spécifiques mais également sur le reste des revendications. En particulier, la classe salariale et le taux de travail des animateurs-trices.

Dans l'attente de ce qui précède, veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Pour le SIT et le SSP,

Alice Lefrançois

Secrétaire syndicale